

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Veyras certifie avoir affiché dans les 7 panneaux d’affichage municipaux ainsi que sur le terrain et sur le site internet,

du 12 février 2018 au 14 mars 2018 inclus,

l’avis prescrivant l’enquête publique relative à la déclaration de projet permettant la modification partielle du zonage du Plan Local d’Urbanisme (PLU) et sa mise en compatibilité.

Projet : modification du zonage concernant les parcelles communales section AC n° 250 et 252 pour permettre la construction de 8 logements collectifs intergénérationnels et 3 maisons individuelles.

Fait à Veyras, le 15 mars 2018

Le Maire,

  


Alain LOUCHE